

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 18 janvier 2018

Huile de palme dans la production laitière : une époque révolue!

La Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) s'est montrée fermement résolue en 2017 à bannir l'huile et la graisse de palme des aliments destinés au bétail laitier. Les principaux fabricants d'aliments fourragers et la VSF se sont immédiatement ralliés à cette cause et ont annoncé qu'ils cesseraient d'en utiliser dans la production desdits aliments pour la fin 2017. La FPSL, après s'être enquis de la situation, peut aujourd'hui confirmer que c'est en grande partie chose faite. Il incombe tout de même au producteur de continuer à vérifier les aliments fourragers qu'il utilise. La déclaration du type de matière grasse présente dans le fourrage du bétail laitier est une exigence légale et garantit la transparence. Il est aussi question d'inscrire l'huile de palme sur la « liste noire » de Suisse Garantie.

Direction

La Suisse, pays d'herbages, a de plus en plus intérêt à se démarquer de l'étranger afin de pouvoir justifier ses prix plus élevés. Or, l'utilisation d'huile de palme n'a pas de motif valable, fait mauvaise presse et n'a plus lieu d'être dans notre production laitière.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Une intervention fructueuse

À la demande de la FPSL, les fabricants d'aliments fourragers ont promptement annoncé vouloir exclure l'huile et la graisse de palme de leur production. En raison de quelques contrats encore valables, la mise en œuvre devait prendre un peu de temps. La FPSL s'est néanmoins assurée que les paroles soient suivies par des actes. Début janvier 2018, les principaux fabricants ont déclaré qu'ils avaient pu remplacer la totalité de l'huile de palme par de l'huile de colza. L'Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF) a pour sa part appelé ses membres à ne plus faire usage d'huile de palme. Si elle ne pouvait les y contraindre, elle a toutefois affirmé que cette demande a été appliquée à large échelle.

Ne pas baisser la garde!

En Suisse, l'huile de palme n'est pas interdite et n'est pas non plus supposée l'être. C'est donc aux producteurs de vérifier attentivement la déclaration des aliments fourragers achetés à l'étranger et d'interroger les fabricants et les fournisseurs en cas de doute. Car il est indispensable que nous renoncions à l'huile de palme dans notre pays. Comment convaincre sinon les consommateurs qu'en achetant du lait et des produits laitiers suisses, ils optent pour une meilleure qualité?

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable de la communication de la FPSL

079 285 51 01

2269 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

